

# ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

---

## LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE (Deuxième lecture) - (n° 1669)

### AMENDEMENT

N° 227 rect.

présenté par  
M. POIGNANT

-----  
**ARTICLE 6**

*(Art. L. 111-10 du code de la construction et de l'habitation)*

Dans la dernière phrase du troisième alinéa de cet article, substituer aux mots :

« les diverses solutions »,

les mots :

« l'ensemble des solutions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.